



LES ENTETIENS FAMILIAUX

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a posé des principes forts en matière d'implication et d'association des parents aux mesures les concernant. Elle a produit un certain nombre d'orientations méthodologiques et techniques visant l'amélioration de l'intervention auprès des familles et celle de la prise en compte des intérêts des usagers. On peut citer dans des registres différents : l'encouragement au maintien du lien entre parents et fratrie, le développement d'accueils diversifiés, séquentiels, modulables privilégiant les modes de prises en charge hors les murs, l'association des parents au projet pour l'enfant via la rédaction et l'application d'un nouveau document : le Projet Pour l'Enfant, la remise d'un rapport annuel concernant l'enfant par les services de l'ASE dont les conclusions doivent être portées à la connaissance des parents. L'interrogation principale de la recherche a été de saisir comment se traduisait concrètement l'application d'un modèle « d'implication » des parents et des enfants dans la pratique professionnelle ? Comment les professionnels de terrain déclinent-ils les orientations du législateur et s'arrangent-ils avec les tensions que produit la double injonction d'intervenir dans l'intérêt supérieur de l'enfant tout en agissant dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits des parents ? POUCHADON Marie-Laure, chargée de recherche à l'IRTS Aquitaine, chercheur associé au Centre Emile Durkheim (UMR 5116)

CONTEXTE : La **loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant** a complété celle de 2007. Elle place l'enfant au centre de l'intervention. **Mieux répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant** en repérant plus tôt les jeunes en danger et en stabilisant les parcours des enfants placés, mettre en place des outils d'évaluation de l'offre de prise en charge et assurer une égalité de traitement des enfants et de leurs familles sur tout le territoire, tels sont les enjeux de la mise en œuvre de cette nouvelle loi. Elle intègre la notion de repérage et de traitement des situations préoccupantes. Elle précise que l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité. La loi de 2016 a complété les missions de l'aide sociale à l'enfance pour l'intérêt de l'enfant. **L'ASE doit veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié**, à l'adaptation de son statut sur le long terme et au maintien des liens qu'il a noués avec sa fratrie. Il s'agit de fluidifier les articulations entre les acteurs de l'aide sociale afin d'éviter que des enfants ne restent longtemps dans des situations intermédiaires peu sécurisantes.

OBJECTIFS : Les entretiens familiaux permettent, grâce à la mobilisation de toute la famille : D'avoir une vision commune des problèmes, D'écouter les ressentis et les besoins de chacun, De permettre à chacun de retrouver sa place et son rôle dans la famille, De Connaître les enjeux, les difficultés, les conditions et les visées d'un entretien familial, De connaître les principaux modèles, méthodes et outils d'animation d'un entretien familial, De développer des compétences d'animation d'entretien familial

Programme



JOUR 1 :

- Les conditions et les visées d'un entretien familial
- Les enjeux, difficultés et visées d'un entretien familial
- Méthodes et outils d'animation d'un entretien familial.
- Les fondements de la thérapie familiale systémique
- Les compétences dans l'analyse des fonctionnements familiaux ? dans la conduite d'un entretien familial

JOUR 2

- L'animation d'un entretien familial (exercices pratiques)
- L'accueil des familles en institution selon le modèle systémique
- Les compétences relationnelles favorisant la bienveillance et le développement des ressources familiales, institutionnelles et personnelles

Demande de devis

- sur le site www.eests.org
- par mail à formationcontinue@eests.org

Informations Complémentaires.



Durée

2 JOURNEES de 6 heures
Pour un groupe de 12 professionnels



Lieu

EN INTRA au sein des établissements du secteur

- social
- médico-social
- sanitaire et social

Les supervisions peuvent se dérouler au sein de l'EESTS, à la demande.

**Public : GROUPE DE 12 PROFESSIONNELS : Professionnels du secteur social et médico-social,
voire sanitaire et sociale**



MODALITES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- Méthode participative, interactive : La formation est basée sur des apports théoriques et des outils expérimentés par des mises en situation, des travaux de groupes, afin de permettre un entraînement par des exercices individuels et collectifs. Cette formation a également pour but de permettre aux participants un questionnement, des échanges d'expérience sur des aspects spécifiques de leur pratique professionnelle et les possibilités d'amélioration.



Modalités et délais d'accès

Inscription auprès de l'EESTS Lille sur le site www.eests.org

Demande par mail à formationcontinue@eests.org ou contact téléphonique au 03.20.93.23.32.



Accessibilité

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap moteur et sensoriel (ascenseur, ergonomie des salles, boucle audio-magnétique pour les sourds et mal entendant, plan de circulation et d'accès en niveau 0, guidage braille et audio guidage, mise aux normes PMR des salles de cours et des toilettes, etc...)

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, en cas de reconnaissance Travailleur Handicapé ou en cas de troubles nécessitant un aménagement, nous en informer à l'adresse referenthandicap@eests.org.



Voie d'accès

FORMATION CONTINUE



Intervenants

Les intervenants qui accompagnent et encadrent les professionnels et adultes en formation sont des professionnels issus des champs de l'action sociale et médico-sociale, des formateurs chercheurs, des psychologues, des directeurs d'établissements, et des cadres pédagogiques de notre centre de formation.

Tous sont hautement qualifiés et répondent aux exigences qualité et de certification.



Contact

formationcontinue@eests.org



Coût

DEVIS A LA DEMANDE, coût en fonction du nombre de séquences attendues

